

Règlement intérieur du Barralet

Arrivée et départ

Pour les emplacements les arrivées se font à partir de 14h00 et le départ avant 11h45

Pour les locatifs les arrivées se font à partir de 15h00 et le départ avant 10h00 après que l'état des lieux ait été effectué

Veillez prendre rendez-vous à l'accueil au plus tard la veille du départ pour l'état des lieux

Pour tout départ tardif, un jour supplémentaire sera facturé.

Une arrivée tardive ou un départ anticipé ou une interruption volontaire ou non du séjour ne pourront entraîner un quelconque remboursement après le début du séjour et l'emplacement pourra à nouveau être reloué aussitôt

Caution

Emplacement: Une caution de 10€ ou une pièce d'identité vous sera demandée en échange du badge d'accès au camping, ou d'un adaptateur électrique

Une caution de 50€ vous sera demandée pour toute location de frigo

Location: Une caution de 250€ vous sera demandée pour couvrir les frais de dégradation, matériel cassé ou manquant.

Ainsi qu'une caution de 50€ pour le forfait nettoyage. Si aucune dégradation, casse ou manquant n'a été relevée pendant l'état des lieux et si le ménage est irréprochable les cautions vous seront rendues dans leur intégralité à votre départ.

Nuisance et sécurité

Les usagers du camp sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Le silence doit être total entre 23h00 et 7h00 sous peine d'exclusion du camping sans préavis ni remboursement.

Les parents sont responsables de leurs enfants, toutes dégradations commises à la végétation, aux clôtures ou aux différentes installations du camping seront à la charge de ses auteurs ou de ses parents.

Les barbecues à charbon sont interdits sur le camping.

Bien que la surveillance soit assurée, les usagers du camp sont invités à prendre les précautions habituelles pour éviter tout vol ou autre désagrément. La direction n'est pas responsable en cas de vol ou casse, le campeur garde la responsabilité de sa propre installation.

Aucune tente n'est tolérée sur les emplacements locatifs (mobil-home, chalet, caravane).

Circulation

À l'intérieur du camping les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h

La circulation est interdite et la barrière automatique fermée de 23h00 à 7h00

Piscine et pataugeoire

Seuls les slips de bain et boxers collants sont autorisés pour la baignade. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Les plongeurs, bombes et autres sauts sont interdits sous peine d'expulsion de la piscine.

La douche est obligatoire avant la baignade

Bloc sanitaire

Respectez la propreté des installations sanitaires.

Accompagnez les enfants et ne les laissez pas jouer dans le bloc sanitaire ou aux alentours.

Tenue et aspect des installations

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être dans des sacs poubelles puis déposés dans les poubelles.

Des containers a verres (poubelle jaune) sont disposés dans chaque local a poubelles, ainsi que sur le parking des containers a verres, plastiques, cartons et piles sont a votre disposition.

Les emplacements doivent être propres pendant votre séjour et après votre départ

Animaux

Un maximum de deux animaux sont toléré par emplacement ou locatif

Les animaux doivent êtres tenus en laisse en permanence.

Les chiens de 1ere et 2eme catégories sont interdits sur le camping, les animaux doivent êtres vaccinés et leur carnet de santé a jour,

Les animaux doivent être promenés hors du terrain et de ses accès rivière et village pour leur besoins naturels.

Les déjections de votre animal doivent être ramassées par vos soins.

LA DIRECTION